

COMMISSION PERMANENTE DU 18 SEPTEMBRE 2019**Rapport n° CP 2019-343
MISE EN OEUVRE DU PACTE AGRICOLE : 3ÈME AFFECTATION 2019**Modification d'article(s) / Suppression d'article(s) / Créations d'article(s) additionnel(s) **Texte de l'amendement :**

L'article suivant est ajouté à la délibération :

« Décide d'apporter tout son soutien aux élu.e.s, maires et présidents de collectivités, ayant pris des arrêtés visant à interdire sur leurs territoires l'usage de produits phytopharmaceutiques contenant du glyphosate ou des perturbateurs endocriniens.

Décide de faire de l'Île-de-France un territoire sans glyphosate. Par cette décision, la Région s'engage à agir concrètement, dès maintenant, avec l'État, l'ensemble des organisations agricoles et des organisations environnementales, pour faire disparaître d'ici 2021 l'usage en Île-de-France du glyphosate et réduire notablement celui des produits phytosanitaires. »

Exposé des motifs :**Pour une région sans glyphosate**

Le Centre International de Recherche contre le Cancer (CIRC), mis sur pied par l'Organisation mondiale de la Santé, classe le glyphosate comme cancérigène probable. Plusieurs études ont également montré que ce produit pouvait agir comme perturbateur endocrinien. Le CIRC a en outre classé ces dernières années plusieurs catégories de pesticides comme cancérigènes probables pour l'homme.

Plusieurs études ont également montré l'omniprésence de ces produits dans l'alimentation, les sols, l'eau, les habitations, de même que leur présence dans les organismes d'une très grande partie de la population.

Face aux risques sanitaires majeurs et avérés que fait courir l'omniprésence de ces substances dans notre environnement, il est urgent que les pouvoirs publics prennent des mesures fortes et concrètes, comme le réclament légitimement nos concitoyens y compris, parmi eux, un nombre croissant d'agriculteurs.

La question des distances de pulvérisation aux abords des habitations ne doit pas masquer l'enjeu réel : celui de la suppression définitive de ces produits.

Malgré une directive européenne de 2009 obligeant les États à protéger les riverains, notamment les populations vulnérables, malgré une décision du Conseil d'État rappelant l'existence de cette directive, les gouvernements successifs n'ont rien entrepris pour limiter drastiquement, puis faire disparaître l'usage de ces produits.

C'est pourquoi un nombre croissant d'élus locaux ont décidé d'agir pour protéger leurs populations. Aujourd'hui, 53 communes ont pris des arrêtés pour encadrer, voire interdire complètement l'usage des pesticides de synthèse chimique et du glyphosate sur leur territoire.

En Ile-de-France, ce sont ainsi une dizaine de maires de différentes couleurs politiques, auxquels s'ajoute le président du département du Val-de-Marne, qui se sont engagés en ce sens.

Alors que la Région Ile-de-France affirme soutenir le développement d'une agriculture plus durable et moins polluante, et qu'elle a signé en 2018 la charte des territoires « sans perturbateurs endocriniens », elle doit avoir le courage de s'engager davantage sur ces enjeux.

C'est pourquoi elle doit dès à présent se montrer solidaire des élus qui agissent sur son territoire pour la santé de leurs habitants.

C'est pourquoi aussi elle doit travailler beaucoup plus activement avec l'État, les organisations citoyennes, mais aussi l'ensemble des organisations agricoles, qui auront au final tout à y gagner, pour réduire plus drastiquement l'usage des phytosanitaires, renforcer notablement l'aide à la conversion au bio, et faire d'ici 2021 de l'Ile-de-France un territoire sans glyphosate.

Céline MALAISE
Présidente de groupe

